

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1155 Décisions concernant les Ministères

n° 1155

Ministère

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT, DES SPORTS ET DE
LA JEUNESSE

Date de publication

22 octobre 1960

Numéro JO

n° 11 du 30/11/1960

Date du numéro

30 novembre 1960

TEXTE INTÉGRAL

Le personnel désigné. ci-après est chargé des Etudes Surveillées au [vcée de Diibouti Dour combter du 10 octobre 1960 : — M. Pichon, directeur, à titre provisoire, du Lycée de Djibouti : — M. Morançais, professeur, à titre provisoire, au Lycée de Djibouti : — M. Claire, professeur, à titre provisoire, au Lycée de Djibouti : — M. Aucouturier, professeur, à titre provisoire, au Lycée de Djibouti. Une indemnité forfaitaire mensuelle de cinq mille francs, pour travaux supplémentaires, est attribuée à ce personnel.